



SNUipp – FSU 93

Syndicat National Unitaire Instituteurs, Professeurs des écoles, P.E.G.C.
Bourse Départementale du Travail - 1 place de la Libération – 93016 Bobigny cedex
Tél : 01.48.96.36.11 – Fax : 01.48.96.36.80 – Mail : snu93@snuipp.fr

Compte-rendu de la CAPD du 30/01/2017

Barème du mouvement interdépartemental

Le SNUipp-FSU a vérifié près de 250 dossiers. Entre le groupe de travail du 23 et la CAPD du 30 janvier, **les élus du SNUipp-FSU 93 sont intervenus sur plus de 40 dossiers** afin de faire modifier des barèmes dont des éléments, malgré les pièces envoyées, n'avaient pas été pris en compte par l'administration (rapprochement de conjoint, années de séparation, points enfants, points zone violence et REP+...). Nous vous rappelons à cette occasion la nécessité de nous envoyer la totalité de vos pièces justificatives (double du dossier envoyé à la DSDEN) pour vous assurer un meilleur suivi.

Bonification de 800 points

Le DASEN rappelle la modalité d'attribution de cette bonification exceptionnelle : reconnaissance RQTH, pour vous même, votre conjoint ou votre enfant ou maladie grave de l'enfant.

36 collègues ont obtenu 800 points au titre du médical.

Le SNUipp-FSU avait 38 dossiers de 800 points, 14 les ont obtenus.

Nous sommes intervenus pour que des dossiers soient revus par les médecins. Les médecins ne reverront les dossiers que si les collègues concernés envoient de nouvelles pièces médicales.

Nous conseillons aux collègues n'ayant pas obtenu les 800 points et n'obtenant pas satisfaction aux permutations de constituer un dossier d'ineat/exeat au titre du médical.

Consultation des barèmes :
Entre le 6 et le 8 février

Résultat des permutations :
Lundi 6 mars

Bonification au titre du handicap

Si les 100 points liés à une RQTH, pour vous-même, ne vous ont pas été comptés, la DSDEN accepte de recevoir le document RQTH jusqu'au 3 février 2017 au service des permutations :

ce.93gestions-collective-1d@ac-creteil.fr

Si vous avez communiqué à l'administration votre RQTH dans votre dossier médical sous pli confidentiel, il vous faut renvoyer votre formulaire RQTH directement à l'administration.

ATTENTION : en cas de pièce manquante, l'administration communique uniquement via votre adresse mail @ac-creteil.fr

Nouvelles modalités d'évaluations des enseignants

La DSDEN a sollicité le MEN pour avoir des clarifications. Une liste des collègues inspectables a été donnée aux IEN (échelon 6 et échelon 8). Pour les T2 on évolue vers une démarche d'accompagnement sans note basée sur la grille de compétences (cf. référentiel). Nous sommes dans « une phase de transition en cours d'harmonisation. »

Extension des pass éducation 2016

Sur le site du ministère, était indiqué :

« L'extension du Pass Éducation à tous les membres des équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires publics pour la première quinzaine d'octobre 2016 ». **Le SNUipp-FSU est intervenu** pour que l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale exerçant de manière effective en école (AESH, etc.), ainsi que les conseillers pédagogiques du 1er degré et départementaux reçoivent leur Pass Éducation. Nous suivrons ce dossier pour que tous les personnels qui doivent recevoir ce Pass Education l'obtiennent le plus rapidement possible.

Les élèves SNUipp-FSU 93 à la CAPD

5 titulaires - 5 suppléants :

Rachel SCHNEIDER, Caroline MARCHAND, Catherine DA SILVA, Emilie GARCIA, Brigitte POMMIER, Natacha PANIER, Stéphanie FOUILHOUX, Frédérique BLOT, Véronique SZCZEBARA, Stéphanie LIOTE.